



TRANSMIS LE 28/11/2023
REÇU LE 28/11/2023
AFFICHÉ LE 10/12/2023
NOTIFIÉ LE 10/12/2023
PUBLIÉ LE 10/12/2023
EXÉCUTÉ LE 10/12/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°07

**OBJET : FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES
DOUTEUSES.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.
Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Finances

Question n° du CM en date du 23/11/23-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°7

OBJET : FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES.

Le Conseil municipal

VU l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

CONSIDERANT que la constitution de provisions est une dépense obligatoire,

CONSIDERANT qu'une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficultés de recouvrement (notamment compte tenu de la situation financière des débiteurs) ou dès lors qu'elle a fait l'objet d'une contestation sérieuse,

CONSIDERANT que lorsqu'une créance devient douteuse, il convient de constituer une provision par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité peut s'avérer inférieure à celle attendue et générer une charge,

CONSIDERANT que l'état des restes à recouvrer transmis par la trésorière laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis,

APRES l'avis de la Commission "ressources et développement" du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 450 000 € au titre de l'exercice 2023.

Article 2 : PRÉCISE que la somme correspondante sera inscrite à la prochaine décision modificative à la nature budgétaire 6817 « dotation aux dépréciations des actifs circulants ».

Article 3 : PRÉCISE que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par la Comptable publique, d'un état des restes à recouvrer.

Article 4 : PRÉCISE que cette provision pourra faire l'objet d'une reprise à la nature 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants » sur les exercices à venir si :

- La créance est éteinte ou admise en non-valeur
- La provision est devenue sans objet : recouvrement partiel ou complet
- Le risque est moindre.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n° 07 du CM en date du 23/11/23-P2/2

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

Alain Kebrughe
 le 1^{er} décembre 2023



Acte à classer**DEL23112023Q7**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T10-56-31.00 (MI249181158)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20231123-DEL23112023Q7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES
DOUTEUSES.**Date de décision :** 23/11/2023**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 07 - FIN -Provision créances
douteuses.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 10:56

Par **SADEQ Fatiha**

Transmis

Date 28/11/23 à 10:56

Par **SADEQ Fatiha**

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 11:01